



10 septembre 1999

Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Dispositions complémentaires régissant l'admission dans les locaux du Siège durant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale**

1. La présente circulaire expose les dispositions complémentaires régissant l'admission dans les locaux du Siège, qui seront en vigueur durant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Cette année, les autorités du gouvernement hôte ont décidé de fermer à la circulation automobile le tronçon de la 1^{re} Avenue longeant les locaux du Siège pendant une période de trois jours – le lundi 20 septembre, le mardi 21 septembre et le mercredi 22 septembre 1999 – d'environ 8 h 30 à 18 heures. Les fonctionnaires seront tenus de présenter leur carte d'identité ONU aux points de contrôle établis au coin nord-ouest de la 42^e Rue et de la 1^{re} Avenue, au coin nord-ouest de la 45^e Rue et de la 1^{re} Avenue et au coin sud-est de la 48^e Rue et de la 1^{re} Avenue.

Fermeture du garage

2. Pour des raisons de sécurité, le garage sera fermé le dimanche 19 septembre 1999 à midi et sera de nouveau accessible aux véhicules autorisés à partir du lundi 20 septembre 1999 à 4 heures. Les véhicules devront être retirés du garage au plus tard le dimanche 19 septembre à midi et ne pourront plus y stationner jusqu'à sa réouverture. Les véhicules qui y demeureraient seront enlevés aux frais de leur propriétaire.

Possibilités de stationnement

pendant la fermeture du garage

3. À l'intention des fonctionnaires qui n'auront pas accès au garage de l'ONU à partir du dimanche 19 septembre à midi, des places de stationnement ont été réservées pour les véhicules dûment identifiés de part et d'autre de la 1^{re} Avenue, de la 51^e à la 57^e Rue, du dimanche 19 septembre à 8 heures au lundi 20 septembre 1999 à 4 heures. Les vignettes et permis de stationnement de l'ONU devront être placés en évidence de façon que les autorités du gouvernement hôte puissent en vérifier la validité.

Stationnement en dehors de l'enceinte du Siège pendant le débat général

4. Des dispositions à long terme ont été prises en collaboration avec les autorités du gouvernement hôte pour permettre aux membres des délégations, aux fonctionnaires et aux prestataires de services agréés de garer leurs véhicules de part et d'autre de la 1^{re} Avenue, de la 51^e à la 57^e Rue. Il est à noter que ces dispositions ne sont valables que pour les véhicules dont les propriétaires possèdent un permis de stationnement de l'ONU pendant la période allant du dimanche 19 septembre 1999 à 8 heures jusqu'à la fermeture des bureaux le samedi 2 octobre 1999.

* Date d'expiration de la présente circulaire : 31 décembre 1999.

Fouille des véhicules

5. Tous les véhicules entrant dans le garage pourront être fouillés et on doit donc s'attendre à des retards considérables. Les fonctionnaires sont encouragés à utiliser les transports en commun pendant la période allant du lundi 20 septembre au mercredi 22 septembre 1999.

Fermeture de la 1re Avenue pendant trois jours

6. Les autorités du gouvernement hôte ont informé le Secrétariat que le tronçon de la 1re Avenue longeant les locaux du Siège sera fermé d'environ 8 h 30 à 18 heures les lundi 20 septembre, mardi 21 septembre et mercredi 22 septembre 1999, afin de faciliter le passage des cortèges officiels. Il est donc vivement recommandé aux membres des délégations, aux fonctionnaires et aux prestataires de services agréés d'arriver au plus tard à 8 h 30. Les membres des délégations, les fonctionnaires et les prestataires de services agréés sont autorisés, sur présentation d'une carte d'identité ONU valide, à traverser la 1re Avenue à la hauteur de la 42e, de la 45e et de la 49e Rue. Le point de passage autorisé à la 45e Rue devant être particulièrement encombré, il est conseillé aux piétons d'emprunter l'un des deux autres.

7. Il se peut en outre que les points de passage réservés aux piétons doivent être fermés temporairement à diverses autres heures de la journée. On ne pourra alors accéder au bâtiment que par l'entrée du garage, à la 48e Rue.

8. Les fonctionnaires, les prestataires de services agréés et les membres des délégations qui éprouveraient des difficultés à entrer dans les locaux du Siège devront s'adresser aux agents du Service de sécurité de l'ONU, au Groupe des cartes d'identité ONU, dont le bureau est situé sur la 1re Avenue à hauteur de la 45e Rue.

9. Le rond-point du Secrétariat sera fermé à la circulation automobile, à l'exception des cortèges officiels. Le garage sera accessible de 4 heures à 20 heures par l'entrée de la 48e Rue. Après 20 heures, l'accès au garage par l'entrée de la 48e Rue sera fermé. L'entrée par la 1re Avenue à hauteur de la 43e Rue sera utilisée par tous les véhicules de 20 heures à 4 heures. Les véhicules pourront sortir du garage par la porte de la 42e Rue de 8 heures à 19 heures. Les véhicules autorisés pourront emprunter la 46e Rue, direction est, jusqu'à la 1re Avenue, puis la 48e Rue jusqu'au garage.

Autre voie d'accès

10. Du lundi 20 septembre à 6 heures jusqu'à la fin de la journée du samedi 2 octobre, les véhicules autorisés pourront

emprunter une autre voie d'accès. Les véhicules dont le propriétaire souhaite pénétrer dans l'enceinte du Siège devront emprunter le FDR Drive, direction sud, se diriger ensuite vers la 49e Rue et la 1re Avenue, puis continuer en direction du sud jusqu'à l'entrée du garage à la 48e Rue. Cette voie d'accès sera disponible de 6 heures à 18 heures. Le FDR Drive, direction sud, jusqu'à l'entrée du garage à la 48e Rue sera ouvert avant 6 heures et après 18 heures.

Accès au bâtiment par l'entrée des délégués et fermeture du bâtiment

11. Afin de renforcer la sécurité au cours de la période du débat général, l'entrée de la 45e Rue, sur la 1re Avenue, de même que l'entrée des délégués seront strictement réservées aux membres des délégations. Les fonctionnaires et les prestataires de services agréés sont priés d'utiliser les autres points d'accès.

12. Pour des raisons de sécurité, du dimanche 19 septembre à 17 heures au mercredi 22 septembre 1999 à 17 heures, les locaux du Siège seront fermés au public. Les fonctionnaires sont priés de prendre les dispositions nécessaires pour rencontrer tout visiteur ou invité en dehors de l'enceinte du Siège. Les visites guidées reprendront le dimanche 3 octobre 1999.

13. Pendant les deux semaines que durera le débat général, à savoir du 20 septembre au 2 octobre, les membres des organisations non gouvernementales accréditées titulaires d'une carte d'identité ONU et les membres des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation pour une période de temps précise ne pourront accéder au bâtiment du Siège de l'ONU que par la porte des ONG, à l'entrée de la 46e Rue. Après 17 heures, les membres des organisations non gouvernementales accréditées emprunteront l'entrée du Secrétariat située à hauteur de la 42e Rue. À l'issue du débat général, les membres des organisations non gouvernementales titulaires d'une carte d'identité ONU annuelle pourront accéder au bâtiment de l'ONU soit par la porte des ONG à l'entrée des visiteurs à hauteur de la 46e Rue, soit par la porte des ONG à l'entrée du Secrétariat à hauteur de la 42e Rue.

14. Pendant le débat général, l'accès au deuxième étage sera interdit aux membres des organisations non gouvernementales accréditées. Cette restriction sera suspendue pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux petits États insulaires en développement pour les membres des organisations non gouvernementales accréditées titulaires d'une carte d'accès spéciale.

15. La présente circulaire complète la circulaire ST/IC/1999/67, en date du 27 août 1999, qui expose les dispositions prises pour la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'admission dans les locaux du Siège, le stationnement, les services de restauration et les opérations de nature commerciale.
